



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 12/07/16

Reçu en Préfecture le : 12/07/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 11 juillet 2016
D-2016/298

Aujourd'hui 11 juillet 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Nicolas BRUGERE (présent à partir de 16h30)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE

Protocole transactionnel. Grand Angle Productions. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 9 décembre 2013, la Ville de Bordeaux a notifié le marché n°2013-408 relatif à la réalisation de dispositifs audiovisuels et multimédias dans le cadre du parcours permanent de la Cité du Vin « Lot PROD n°1 module M02 – Le Tour du monde des vignobles » à la société GRAND ANGLE PRODUCTIONS.

La société GRAND ANGLE PRODUCTIONS est titulaire du marché n°2015-064, notifié le 6 mai 2015, relatif à la production de programmes linéaires et interactifs (Lot PROD n°6). Dans ce cadre, un volume d'images conséquent s'est avéré nécessaire pour finaliser ces programmes. Il a donc été décidé avec le producteur, de lui confier la prise en charge de ces prestations iconographiques spécifiques à la réalisation des programmes qu'il devait produire.

En cours d'exécution, il a été convenu de ramener à 26 minutes le film « Tour du monde des vignobles » réalisé dans le cadre du Lot PROD n°1, pour projection dans l'Auditorium et ainsi d'annuler la version longue du film, portée à 52 minutes par voie d'avenant (avenant n°1 au marché n°2013-408 voté en Conseil municipal le 15/12/2014, signé le 30/01/2015 et notifié le 12/02/2015).

Dans ce cadre, les parties ont convenu, à la suite de discussions amiables, de mettre un terme définitif à leur litige de manière transactionnelle en actant les points suivants :

- annulation de la production d'un film de 52 minutes « Tour du monde des vignobles » (Lot PROD n°1 - marché n°2013-408) soit une moins-value de : - 67 920 € HT
- production d'un film de 26 minutes « Tour du monde des vignobles » (Lot PROD n°1 marché n°2013-408) soit une plus-value de : + 44 035 € HT
- acquisition des images pour la finalisation des programmes linéaires et interactifs du Lot PROD n°6 - marché n°2015-064 soit une plus-value de : + 23 885 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer le protocole transactionnel sans incidence financière pour les parties afin de clôturer les marchés n°2013-408 et n°2015-064.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE :

La Ville de Bordeaux 33077 BORDEAUX Cedex, représentée par son Maire, Alain Juppé, dûment habilité par délibération en date du 4 avril 2014 à cet effet ;

ci-après désignée « Ville de Bordeaux »

D'UNE PART

ET :

La société GRAND ANGLE PRODUCTIONS, 22 rue Marcelin Berthelot 33700 Mérignac, représentée par Nicolas Bonnet, Directeur de production ;

ci-après désignée « le prestataire »

D'AUTRE PART

Ci-après conjointement désignées « les parties »

PREAMBULE

Le 9 décembre 2013, la Ville de Bordeaux a notifié le marché n°2013-408 relatif à la réalisation de dispositifs audiovisuels et multimédias dans le cadre du parcours permanent de la Cité du Vin « Lot PROD n°1 module M02 – Le Tour du monde des vignobles » à la société GRAND ANGLE PRODUCTIONS.

La société GRAND ANGLE PRODUCTIONS est titulaire du marché n°2015-064, notifié le 6 mai 2015, relatif à la production de programmes linéaires et interactifs (Lot PROD n°6). Dans ce cadre, un volume d'images conséquent s'est avéré nécessaire pour finaliser ces programmes. Il a donc été décidé avec le producteur, de lui confier la prise en charge de ces prestations iconographiques spécifiques à la réalisation des programmes qu'il devait produire.

En outre, il a été convenu de ramener à 26 minutes le film « Tour du monde des vignobles » réalisé dans le cadre du Lot PROD n°1, pour projection dans l'Auditorium et ainsi d'annuler la version longue du film, portée à 52 minutes par voie d'avenant (avenant n°1 au marché n°2013-408 voté en Conseil municipal le 15/12/2014, signé le 30/01/2015 et notifié le 12/02/2015).

C'est dans ces conditions que les parties ont finalement convenu de ce qui suit :

Article 1 : Objet de la présente transaction

La présente transaction a pour objet d'acter que la Ville de Bordeaux a demandé :

1. l'annulation de la production d'un film de 52 minutes « Tour du monde des vignobles » (Lot PROD n°1 - marché n°2013-408) soit une moins-value de : - 67 920 € HT
2. la production d'un film de 26 minutes « Tour du monde des vignobles » (Lot PROD n°1 - marché n°2013-408) soit une plus-value de : + 44 035 € HT
3. l'acquisition des images pour la finalisation des programmes linéaires et interactifs du Lot PROD n°6 - marché n°2015-064 soit une plus-value de : + 23 885 € HT.

Cette transaction est donc conclue sans incidence financière pour les parties.



Article 2 : Modalités d'exécution de la transaction

L'exécution de la présente transaction interviendra une fois cette dernière dûment signée par les représentants des deux parties.

Article 3 : Valeur transactionnelle de l'accord

Chaque partie se déclarant pleinement informée de ses droits, le présent accord vaut transaction en application des articles 2044 et suivants du Code Civil notamment l'article 2052 aux termes duquel les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Fait à Bordeaux

Le

Pour GRAND ANGLE PRODUCTIONS

Pour la Ville de Bordeaux



GRAND ANGLE PRODUCTIONS
22 rue Marcelin Berthelot
33700 Mérignac
Tél: 05 56 904 904 - Fax 05 56 904 905
RCS 411 982 788